

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Thierry GALIFOT, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Anne DALESSIO à Mme Florence FAIS

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOULIA

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 26 avril 2019	Vendredi 26 avril 2019	Lundi 6 mai 2019

1. Décision modificative n°1 – Budget général

Par délibération en date du 19 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le budget général de la commune ainsi que son budget annexe.

Postérieurement à cette adoption, des ajustements comptables doivent être réalisés.

Il est ainsi proposé de prendre une décision modificative pour le budget principal.

Budget principal

Section de fonctionnement					
	Compte	Objet	BP	Proposition DM 1	Crédits cumulés
Dépenses	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500€	+ 9 500€	10 000€
Dépenses	6413	Personnel non titulaire	300 000 €	- 9 500€	290 500€

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité

